

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
Présents : 20  
Votants : 27

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE CINQ JUILLET, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

**PRESENTS** : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Aurélien TESSIAUT, Tiffany RIBEIRO, Michel RAYMOND, Guy BRULLAND, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE, Kévin GAREL.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Philippe BERTHAUD à Agathe IACOVELLI, Béatrice GUERIN à Claude TRASSARD, Nicolas MARCHAND à Hubert BONNET, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Thierry GROSSAT à Aurélien TESSIAUT, Bernadette CAUCHOIS à Jean-Marc RIGAUDIE, Patrick CHARRONDIÈRE à Michel RAYMOND.

**ABSENT(S)** : Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2023-05-07-MCV N° 072 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHÉ DE NOËL 2023**

Monsieur Richard SIMMINI, adjoint à l'Urbanisme et au Foncier expose que :

L'ECOT (Association des commerces de Trévoux) en association avec la Ville de Trévoux organise un marché de Noël le dimanche 10 décembre 2023 de 10h00 à 19h30, sur la place de la terrasse, à Trévoux.

Dans le cas où une contrainte ou une météo défavorable empêcherait la tenue de manifestation en extérieur sur la place de la Terrasse, la manifestation se tiendrait à l'intérieur de la salle des fêtes de Trévoux.

Le règlement intérieur du marché de Noël a ainsi pour objet de définir les modalités d'organisation et de participation à cette manifestation publique : activités, tarifs, tenue des stands, comportement des exposants, ordre et sécurité ; circulation et stationnement des véhicules, et sanctions.

L'ensemble des dispositions applicables sont inscrites dans le règlement joint en annexe.

Par anticipation, ce règlement a été communiqué courant juin 2023 aux potentiels exposants du marché de Noël pour procéder aux réservations des stands.

L'ECOT est l'organisateur du marché de Noël. L'association encaissera les recettes liées à la redevance d'occupation du domaine public pour la réservation des stands par les exposants.

Ainsi et afin de faciliter l'organisation du marché de Noël qui contribue à l'animation du territoire, la ville de Trévoux renonce aux recettes de redevances d'occupation du domaine public votées par le conseil municipal au profit des organisateurs.

**Agathe IACOVELLI** quitte la séance.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** les termes du règlement intérieur du marché de Noël 2023, annexé à la présente ;
- **RENONCE** à la perception de la redevance d'occupation du domaine public dû par l'organisateur du marché de Noël.

En mairie, le 5 juillet 2023

Affiché le 8 juillet 2023

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Marc PÉCHOUX

